



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent du patrimoine canadien

CHPC



NUMÉRO 007



1^{re} SESSION



38^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mercredi 24 novembre 2004



Présidente

Mme Marlene Catterall

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent du patrimoine canadien

Le mercredi 24 novembre 2004

• (1535)

[Traduction]

La présidente (Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.)): La séance du Comité permanent du patrimoine canadien est ouverte.

Avant d'accueillir la ministre, permettez-moi de vous présenter certains invités éminents qui sont avec nous ce soir. Je les invite à se lever lorsque je les nommerai. Ces parlementaires du parlement du Cambodge font une visite d'étude à Ottawa et à Québec. Je vous présente Son Excellence, M. Oum Sarith, secrétaire général du Sénat du Cambodge; M. Chan Ven, sous-secrétaire général de l'Assemblée nationale du Cambodge; et M. Moul Sasnak, conseiller auprès du secrétaire général du Sénat du Cambodge.

Bienvenue. Nous sommes heureux que vous soyez ici pour observer nos délibérations aujourd'hui.

Et maintenant, voici une visiteuse que nous attendions tous, Mme Liza Frulla, ministre du Patrimoine canadien. Madame Frulla, vous avez une déclaration liminaire, n'est-ce pas?

[Français]

L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien): Merci beaucoup, madame la présidente.

Premièrement, je voudrais présenter les gens qui sont avec moi. Ce sont Mme LaRocque, ma sous-ministre, que vous connaissez, et M. Jean-Pierre Blais, qui est sous-ministre adjoint. Il y a aussi toute mon équipe d'experts. S'il y a des questions techniques auxquelles je ne peux pas répondre, n'hésitez pas à les poser. Et si nous n'avons pas les réponses, nous vous les ferons parvenir avec plaisir. Vous ne devez pas oublier que, malgré mon expérience au Québec, j'ai la responsabilité de ce ministère depuis seulement quatre mois. Je n'ai malheureusement pas toutes les réponses, mais cela va venir.

Madame la présidente, je suis heureuse de prendre la parole devant le nouveau comité. Je voudrais vous féliciter, ainsi que tous les membres du comité qui sont ici. Il me fait sincèrement plaisir de vous revoir et de travailler avec vous. Ma secrétaire parlementaire, Mme Bulte, est aussi ici. Je crois que la culture est bien représentée à ce comité.

Je dois vous dire que jour après jour, je me rends compte à quel point je suis privilégiée d'occuper ce poste. Depuis l'été, j'ai eu l'occasion de rencontrer des gens qui sont passionnés des arts, de la culture et du patrimoine, comme vous. En tant qu'élus, nous avons le devoir de leur donner des politiques et des programmes à la mesure de leurs ambitions et de leurs attentes. C'est bien ce que j'entends faire dans le cadre du mandat qui m'a été confié par notre premier ministre, avec votre collaboration, j'en suis certaine. Je sais que le défi est grand, et je parle d'expérience puisque j'ai occupé ces fonctions au gouvernement du Québec. Toutefois, l'ampleur de la tâche prend aujourd'hui une autre dimension. Elle englobe

l'ensemble du pays et touche à tous les enjeux liés à notre culture et à notre identité.

Le portefeuille dont je suis responsable comprend le ministère du Patrimoine ainsi que 18 sociétés d'État et organismes gouvernementaux. Le portefeuille du Patrimoine canadien traite de questions d'importance pour l'ensemble de la société. Je parle ici des relations interculturelles, de l'incidence de la culture sur notre qualité de vie et notre prospérité, de la préservation de nos modes d'expression, de la place des artistes dans notre société, du développement du sport, et j'en passe. Son champ de responsabilités est vaste, allant des langues officielles et autochtones à la création artistique en passant par les musées, la radiodiffusion et le multiculturalisme. Il réunit également les grandes institutions qui ont le mandat de favoriser l'essor de notre culture comme la SRC, le Conseil des Arts du Canada, Téléfilm Canada et l'Office national du film.

À titre de ministre du Patrimoine canadien, je me suis fixé trois grands objectifs, et j'espère que vous allez les partager avec moi. Il s'agit d'encourager la créativité, d'accroître l'accès aux arts et à la culture, et de promouvoir notre identité culturelle sur les scènes nationale et internationale.

• (1540)

[Traduction]

On ne peut parler de culture sans reconnaître le rôle crucial que jouent les artistes et les créateurs; ils sont la matière première de la culture. Aujourd'hui, la prospérité est engendrée par les idées nouvelles, et nos créateurs, nos artistes, sont notre plus grande source d'innovation. Nos industries culturelles dépendent de leurs idées, de leur talent, de leur vision, de leur courage et de leur engagement.

C'est dans ce contexte qu'a été lancée en 2001 l'initiative appelée « Un avenir en art », qui est l'investissement le plus considérable du gouvernement du Canada dans la culture depuis la création du Conseil des Arts du Canada. Cette initiative nous a permis d'appuyer nos créateurs et de faire en sorte que la culture s'épanouisse dans nos collectivités. Les divers programmes liés à l'initiative ont contribué à rehausser le profil des artistes dans nos communautés, à bâtir la capacité des organisations artistiques et culturelles et à créer des lieux de culture nouveaux et améliorés.

L'efficacité et la nécessité de ces programmes ont été reconnues par mes homologues provinciaux et territoriaux lors de notre plus récente réunion tenue le mois dernier à Halifax.

[Français]

Il faut dire qu'un avenir en art nous a permis de réaliser des progrès importants. Aux quatre coins du Canada, des salles de spectacles, des institutions culturelles, des festivals, des écoles de formation en art, des maisons d'édition et des théâtres ont reçu notre appui. Ces projets, qu'on dénombre par milliers, ont eu des retombées formidables tant sur les plans culturel qu'économique et social.

Lors de ma comparution devant le comité plénier la semaine dernière, j'étais ravie d'entendre les députés de l'opposition m'indiquer clairement qu'ils voulaient voir ce programme renouvelé. La députée de Durham, Mme Oda, qui est avec nous aujourd'hui, a même déclaré, et je la cite: « Ce côté de la Chambre n'a jamais manifesté d'opposition au programme. En fait, nous tenons à nous assurer que le plus d'argent possible aboutisse à ceux que le programme doit aider. » Je la remercie de cette déclaration.

En fait, c'est ce qu'a toujours fait mon ministère depuis le lancement d'Un avenir en art. Les vérifications réalisées par des firmes indépendantes prouvent que nos programmes sont très bien gérés. En moyenne, les coûts administratifs pour l'ensemble des programmes d'Un avenir en art sont d'un peu moins de 11 p. 100. Nous allons continuer dans ce sens, car nous savons que chaque dollar investi dans la culture est un dollar qui contribue à stimuler la créativité, à accroître la qualité de vie et à favoriser l'essor économique.

[Traduction]

Aujourd'hui, le secteur culturel, c'est 740 000 emplois et une activité économique de 28 milliards de dollars. Ce sont là des statistiques remarquables, surtout quand on sait que le gouvernement du Canada dépense en moyenne trois milliards de dollars seulement pour la culture. C'est ce qu'on appelle de l'argent bien investi; c'est ce qui s'appelle jouer le rôle de catalyseur.

J'ai fermement l'intention de faire tout en mon pouvoir pour que la culture devienne un pilier encore plus important de l'activité économique et de l'amélioration de la qualité de vie dans nos communautés.

Nos artistes doivent avoir les moyens non seulement de créer mais aussi de rejoindre leurs auditoires. L'une des façons d'y arriver est par l'entremise de notre système de radiodiffusion, l'un des médias les plus populaires et les plus puissants lorsqu'il s'agit de disséminer la culture. Au Canada, nous disposons de tous les outils nécessaires pour atteindre cet objectif. Notre système de radiodiffusion est réputé pour sa diversité, et nous devons en tirer parti. Je suis convaincue que nos réseaux de télévision, privés ou publics, méritent d'être pris comme modèles.

Cependant, la composition de la population canadienne a énormément changé et les percées technologiques transforment le monde jour après jour. Il n'est que normal que notre système de radiodiffusion doive s'adapter à la nouvelle réalité.

• (1545)

[Français]

D'ailleurs, c'est ce comité, alors dirigé par Clifford Lincoln, qui a effectué un travail colossal et élaboré un rapport éclairé sur l'avenir du système de la radiodiffusion. Ce rapport comprend 97 recommandations. Certaines sont complexes et nécessitent plus de réflexion. D'autres requièrent des fonds additionnels.

Récemment, votre comité a adopté les conclusions du rapport en demandant au gouvernement une réponse plus détaillée. Aujourd'hui, je tiens à vous dire que je vous appuie dans cette démarche. Je

connais bien son contenu, étant donné que j'y ai moi-même contribué en tant que membre du comité. D'ici quelques mois, notre gouvernement aura l'occasion de mettre en lumière ses priorités et ses actions immédiates en matière de radiodiffusion. J'y veillerai. Cependant, il importe d'établir des priorités afin de mieux cibler nos interventions.

Dans sa réponse publiée il y a un peu plus d'un an, le gouvernement s'était engagé à faire en sorte que les émissions canadiennes soient davantage regardées par les auditoires canadiens, à améliorer la gestion du Fonds canadien de télévision et à accroître la collaboration entre les organismes et les programmes qui visent à appuyer ce système. Ces objectifs sont aussi les nôtres. À cet égard, dans un discours que j'ai prononcé à Montréal il y a quelques semaines devant les artisans de la télévision et du cinéma québécois, je me suis engagée à travailler d'arrache-pied afin que le financement du Fonds canadien de télévision soit renouvelé.

Au cours des dernières années, le fonds a fait la preuve que dans la conquête des auditoires, la popularité et la qualité ne s'excluent pas. Depuis 1996, le Fonds canadien de télévision a consacré 1,7 milliard de dollars à la production de 18 000 heures de télévision en langues française, anglaise et autochtones. La valeur totale de ces productions s'élève à 6 milliards de dollars.

Nous allons bientôt nous pencher sur la gouvernance du fonds. Dès que le nouveau directeur ou la nouvelle directrice de Téléfilm sera nommé, nous travaillerons ensemble, avec les chefs de file de l'industrie, afin de trouver la meilleure solution possible.

[Traduction]

Au cœur de notre système de radiodiffusion se trouve la Société Radio Canada. Notre gouvernement a toujours reconnu son rôle vital. La SRC doit continuer à jouer un rôle de premier plan dans nos efforts pour bénéficier d'une télévision qui reflète nos propres vies. Son rôle est à la fois difficile et important. Elle ne peut simplement imiter la télévision du secteur privé. Radio-Canada doit continuer à innover, explorer et étonner, et elle doit réussir à le faire dans un contexte où les attentes sont élevées et les ressources limitées.

Dans le domaine de la télévision, j'ai déjà pris des mesures concernant la question des services de troisième langue étrangère. Au cours de son étude de la question, le CRTC examinera les conclusions du groupe d'experts que j'ai nommés pendant l'été.

Votre comité fait aussi l'étude d'un projet de loi préparé par le ministère en vue de moderniser et de préciser le mandat de Téléfilm Canada.

D'autres défis nous attendent. Je pense en particulier à la propriété étrangère dans notre système de radiodiffusion, ou encore au droit d'auteur, ou aux frais de permis de la partie II ou encore au piratage sur Internet. Ce sont là des questions complexes sur lesquelles les opinions divergent, mais une chose est claire : il nous faut faire preuve de vision et aller au-delà des simples préoccupations économiques. Quelques exemples viennent à l'esprit.

[Français]

Sur la question du téléchargement de la musique dans Internet, ce sont nos artistes qui, en bout de ligne, en paient le prix. D'ailleurs, j'ai rencontré ce matin, comme certains d'entre vous, j'en suis certaine, la Coalition canadienne de la musique, pour laquelle cette question est un enjeu primordial. Il faut donner les moyens à nos créateurs d'être rémunérés pour leur travail. C'est pourquoi le ministère du Patrimoine canadien travaille de concert avec le ministère de l'Industrie pour moderniser la Loi sur le droit d'auteur. Il faut en arriver à un juste équilibre entre les besoins des créateurs et ceux des utilisateurs.

J'attends également avec impatience les résultats des travaux du comité du Sénat qui étudie actuellement la question de la concentration des médias. Cette question a suscité beaucoup d'intérêt dernièrement, tant de la part des citoyens que des journalistes. La question de la convergence me préoccupe aussi. Il faut s'assurer que cette situation ne menace pas la capacité de l'industrie de préserver notre diversité de perspectives. Une fois que le comité sénatorial aura déposé son rapport, probablement en décembre, il est possible que je vous demande, si vous le voulez bien, d'étudier cet enjeu. Je vais faire tout ce qui est en mon pouvoir pour que la culture ne soit pas laissée pour compte, ni au Canada ni à l'étranger.

À cet égard, un débat qui retient l'attention à l'heure actuelle est sans contredit celui de la diversité culturelle. Je crois fermement que chaque pays doit pouvoir adopter ses propres politiques culturelles et avoir les moyens de protéger ses propres expressions culturelles, d'où mon engagement à faire adopter la Convention internationale sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques dans le cadre de l'UNESCO. Ne pas protéger sa culture, c'est vendre son âme aux enchères.

• (1550)

[Traduction]

Au cours de la réunion des ministres canadiens responsables de la culture, en octobre, j'ai communiqué à mes collègues l'importance et la portée de la convention. Une résolution proposée par la Saskatchewan et appuyée par l'Alberta, m'a assuré de leur appui. Depuis lors, Terre-Neuve-et-Labrador, l'Ontario, l'Alberta, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique et l'Île-du-Prince-Édouard, ainsi que le Yukon, nous ont fait parvenir leur opinion sur l'ébauche préliminaire de la convention. Pour ce qui est du Québec, il a d'entrée de jeu apporté une contribution exceptionnelle dans ce dossier.

La semaine dernière, nous avons soumis à l'UNESCO la position canadienne sur l'ébauche préliminaire. Voilà où nous en sommes; il reste encore beaucoup de travail à accomplir.

[Français]

Je vous invite à me faire part de vos réflexions sur ces divers enjeux qui touchent mon portefeuille. Vous trouverez toujours chez moi une oreille attentive.

Nous pouvons maintenant répondre à vos questions, moi ou les gens qui m'accompagnent. La parole est à vous.

La présidente: Merci beaucoup, madame la ministre.

M. Schellenberger va poser la première question.

[Traduction]

M. Gary Schellenberger (Perth—Wellington, PCC): Merci, madame la présidente.

Madame la ministre, je vous remercie d'être venue aujourd'hui.

La dernière fois que nous nous sommes vus, vous étiez assis de l'autre côté de la table. Je trouve donc très intéressant de pouvoir vous poser des questions sur des initiatives auxquelles vous avez été partie prenante. Deux choses m'intéressent, et vous en avez d'ailleurs évoqué une : « Notre souveraineté culturelle », un rapport de 870 pages renfermant 97 recommandations qui a été redéposé à la Chambre. Je ne me souviens plus s'il s'agissait d'un rapport unanime.

Étiez-vous contre certaines choses qui s'y trouvaient à l'époque?

L'hon. Liza Frulla: Non, c'était un rapport unanime, mais il y a eu un rapport dissident de l'Alliance, comme elle s'appelait à ce moment-là.

M. Gary Schellenberger: D'accord. Nous sommes maintenant le Parti conservateur.

L'hon. Liza Frulla: C'est pour cela.

M. Gary Schellenberger: Je sais aussi que j'ai donné mon aval au rapport sur le droit d'auteur présenté l'année dernière. C'était encore là un rapport unanime de tous les participants.

Nous avons donc redéposé celui-ci. Je sais que l'un des problèmes était que le ministre n'avait pas répondu à notre rapport dans un laps de temps raisonnable. Je sais que vous avez mentionné tout à l'heure qu'il renfermait 97 recommandations. Parmi les questions que j'ai posées à certains fonctionnaires du ministère, je voudrais savoir quand ou dans quel délai on pourrait s'attendre à recevoir ces rapports. Je pense qu'il y a eu une élection au milieu de tout cela. Je sais qu'autour de la table, nous avons tous vécu des élections, mais ce n'est pas le cas du ministère. J'aurais espéré une réponse plus rapide.

Que pensez-vous de cela?

L'hon. Liza Frulla: Tout d'abord, oui, c'est vrai. C'est le 6 novembre 2003 qu'il y a eu une réponse du ministère. Cette réponse—nous sommes tous d'accord—était trop courte, par rapport au travail fouillé du comité. Et vous avez raison, j'ai fait partie de ce comité au cours des derniers six mois, mais ce dernier avait travaillé d'arrache-pied pendant deux ans.

C'est un rapport exhaustif qui contient 97 recommandations. Par le biais de certaines d'entre elles, on demandait des fonds additionnels. D'autres sont complexes, mais peu importe. Le rapport du comité exige une réponse plus complète, et nous y travaillons. Il faut compter environ 150 jours, mais nous essayons de raccourcir le délai. Voilà pour le rapport Lincoln.

Pour ce qui est du rapport sur le droit d'auteur, vous nous avez aussi demandé de fournir une réponse. En fait, nous espérons être en mesure d'y répondre en présentant un projet de loi. Je pense que ce serait la meilleure réponse, et nous travaillons très fort avec le ministère de l'Industrie en ce sens. Mon adjoint parlementaire fait aussi des pieds et des mains au sein de notre propre ministère pour s'assurer que ce projet de loi... Évidemment, deux ministères sont en cause et comme vous le savez, ils ont des visions différentes, mais je dirais que les deux ministres, les deux sous-ministres sont déterminés à ce qu'à tout le moins, nous rencontrions les membres de notre Cabinet d'ici Noël. Nous sommes confiants. Si nous le pouvons, nous vous remettons un rapport, c'est-à-dire ce que vous avez demandé, mais nous préférierions que vous puissiez étudier le projet de loi.

• (1555)

M. Gary Schellenberger: Il y a une ou deux choses qu'on a portées à mon attention depuis. Encore une fois, nous devons passer au prochain niveau de la Loi sur le droit d'auteur, qui en comptait trois.

On m'a signalé que certaines parties avaient été remises à plus tard. Je me demandais s'il ne serait pas possible d'accélérer les choses. Il y a davantage d'intérêt...

Lorsque vous dites que vous allez nous revenir avec un projet de loi, je pensais que nous pourrions avoir un dialogue ici et que peut-être que certaines choses pourraient aller de l'avant si le comité le jugeait bon.

Quelle est votre réaction à cette suggestion?

L'hon. Liza Frulla: Premièrement, nous avons tous le même objectif. Je me souviens que lorsque je siégeais au comité, nous nous disions qu'il fallait vraiment aller de l'avant et que c'est pour cette raison que nous avons décidé à tout le moins de régler le cas de la première partie. En effet, cette première partie revêt une grande importance pour les photographes et pour l'industrie de la musique et c'est ce dont nous sommes saisis aujourd'hui. Nous ne voulions pas que les choses soient retardées par la deuxième partie, mais nous travaillons aux deux parties en même temps, la première et la seconde, tout en sachant qu'il faut avoir des priorités et nous allons vraiment donner le feu vert à la première partie. Ce n'est pas comme si nous travaillions à la première et que nous entendions ensuite passer à la seconde. Nous travaillons sur les deux parties en parallèle.

La présidente: Il vous reste 45 secondes. Voulez-vous les prendre maintenant ou les ajouter à votre prochain créneau de cinq minutes?

M. Gary Schellenberger: Oui, ce serait bien de pouvoir les ajouter à mes cinq prochaines minutes.

La présidente: Monsieur Kotto.

[Français]

M. Maka Kotto (Saint-Lambert, BQ): Merci, madame la présidente.

Madame la ministre, bienvenue. J'ai beaucoup de questions à poser, et c'est dommage que vous ne soyez là que pour très peu de temps. Je vais m'attaquer au plus gros morceau du moment, soit le débat entourant le projet de la Convention internationale sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques.

Nous avons lu sur Internet ce qu'on peut considérer comme la position du Canada. Les commentaires que le gouvernement a présentés à l'UNESCO ne vont pas clairement dans le sens d'une réelle volonté de protéger. En particulier, il est impossible de savoir si le gouvernement accepte que la convention soit assujettie aux règles de l'OMC ou s'il s'y oppose. Cela n'est pas clair. Pendant qu'on est face à face, je voudrais vous demander quelle position concrète le gouvernement préconise pour protéger la culture lorsqu'elle se retrouve menacée. Qu'est-ce qui prime à vos yeux? Est-ce la culture ou le commerce?

L'hon. Liza Frulla: On va faire un petit retour en arrière. On m'a posé cette question à la période des questions à la Chambre, alors qu'on n'a que 30 secondes pour répondre. Je suis donc contente de pouvoir vous donner aujourd'hui plus de détails. Me Blais, qui est avec nous aujourd'hui, est le négociateur depuis le début, et il a fait tout le cheminement avec Judith. Nous serons donc trois pour répondre à cette question. Je vais également laisser Me Blais confirmer ma réponse sur le plan juridique.

Premièrement, on sait que depuis 1995, le gouvernement du Canada a été très ferme. Il a dit que la culture restait exclue de tout traité jusqu'à ce qu'on signe le projet de convention. Le gouvernement ne s'est jamais écarté de cette position de départ. Cela démontre que le gouvernement du Canada a fermement l'intention de dire que la culture ne se négocie pas à l'OMC au même

titre que d'autres produits industriels, comme le bois d'oeuvre ou tout autre produit. On a donc décidé de s'organiser pour avoir une convention internationale. On en a beaucoup parlé au niveau de la Francophonie.

Quand j'étais ministre de la Culture du Québec, avec M. Toubon, à l'époque, on parlait de la volonté de protéger la culture, mais surtout la culture francophone. C'est le Canada qui a décidé de dire que tout ce débat qui se passait au niveau de la Francophonie devait être lancé au niveau international parce qu'il concernait tous les pays et qu'il était capital que ce ne soit pas un débat uniquement francophone, mais un débat global. Telle est l'intention.

Maintenant, nous voulons faire reconnaître le droit des pays à mettre en vigueur des politiques qui soutiennent la diversité culturelle, ainsi que la double nature des services culturels, qui ont une valeur commerciale, mais aussi une valeur sociale.

Cependant, plus nous voulons inclure de pays dans nos discussions globales, plus nombreuses sont les façons d'interpréter la notion de diversité culturelle. Au niveau de la diversité culturelle, on a voulu définir la culture dans son sens étymologique, ce qui englobe la façon de vivre, la façon d'agir et les priorités religieuses, ce que nous, avec la France, les pays européens et d'autres pays, rejetons. C'est pourquoi on est passé de la notion de diversité culturelle à celle de diversité d'expressions culturelles.

Il y a toujours ces tentatives. Nous voulons que, quand on parle de culture, on se réfère toujours à la convention de l'UNESCO. Autrement dit, puisque la culture est exclue de l'OMC, nous voulons que lorsqu'on parle de la culture, ce soit la convention qui prévale. Cependant, nous ne voulons pas que la Convention internationale sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques prévale sur certaines conventions des Nations Unies, comme celle sur les droits de l'homme. Il faut garder cet équilibre, parce qu'il ne faut pas mettre en péril ce qui a été établi au niveau des droits de l'homme, notamment la place de la femme dans la société moderne. C'est cela, l'équilibre.

Je vais répondre à d'autres questions et Jean-Pierre va pouvoir ajouter certaines choses.

● (1600)

[Traduction]

La présidente: Nous allons maintenant passer à M. Angus.

[Français]

Vos cinq minutes sont écoulées.

L'hon. Liza Frulla: Eh bien, je passerai la parole à M. Blais si vous y revenez.

[Traduction]

La présidente: Monsieur Angus.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Merci.

Comme je n'ai que cinq minutes, je vais essayer de poser des questions brèves.

Tout le monde adore la culture. C'est comme les mères et les enfants. Et pourtant, on envisage des compressions de 209 millions de dollars sous la rubrique « Développement culturel et patrimoine ». Les dépenses prévues ont chuté de 444 millions à 235 millions de dollars. Pouvez-vous expliquer cela?

L'hon. Liza Frulla: Je ne sais pas où vous avez pris ces chiffres.

Mme Judith LaRocque (sous-ministre, ministre du Patrimoine canadien): Je me demande si ces chiffres sont tirés du Budget des dépenses.

M. Charlie Angus: Oui.

Mme Judith LaRocque: La raison est d'ordre technique : ces fonds sont temporarisés à la fin de mars et c'est pourquoi nous ne sommes pas autorisés à les projeter pour les années futures. Si je ne m'abuse, la ministre a déclaré au cours du comité plénier qu'elle essayait d'obtenir que ces fonds soient restaurés. C'est simplement que techniquement, nous ne sommes pas autorisés à les prévoir pour l'avenir étant donné qu'ils sont temporarisés.

L'hon. Liza Frulla: Cela signifie que le programme « Un avenir en art », ne peut faire l'objet de projections et que les fonds pour le multiculturalisme ne le peuvent également... parce que de nombreux programmes sont temporarisés en 2005. Pour l'instant, nous travaillons très fort pour qu'ils soient rétablis.

M. Charlie Angus: D'accord, mais on prévoit une hausse de 76 millions de dollars au titre de l'« Identité canadienne ». Je suppose que c'est pour donner des drapeaux à la ville de Québec le Jour du Canada. Est-ce bien cela?

L'hon. Liza Frulla: Quoi?

M. Charlie Angus: Sous la rubrique « Identité canadienne », on prévoit dépenser 648 millions de dollars en 2006-2007, comparativement aux 572 millions de dollars qui avaient été prévus pour 2003-2004. Autrement dit, nous pouvons accorder une hausse de 76 millions au titre de l'« Identité canadienne », mais nous ne pouvons pas dire à nos artistes qu'ils bénéficieront d'un financement stable pour créer cette identité canadienne.

Mme Judith LaRocque: Il faudrait que je vérifie les chiffres, car il est très possible qu'il y ait des fluctuations d'une année à l'autre selon les divers secteurs. Cela ne signifie pas nécessairement qu'il s'agit d'argent nouveau. Parfois, ce sont des fonds qui nous sont transférés d'autres ministères. J'obtiendrai volontiers la réponse pour vous; c'est simplement que je ne l'ai pas ici.

L'hon. Liza Frulla: Pour vous répondre, il n'est pas question d'avoir des drapeaux. Je manque de drapeaux. Il n'est donc pas question de faire flotter des drapeaux. Il est hors de question qu'il y ait des variations d'une province à l'autre. J'ai aussi dit clairement

•(1605)

[Français]

la Fête du Canada

[Traduction]

que toute contribution serait égale dans toutes les provinces en fonction évidemment de la population. Il n'est pas question d'inégalité d'une province à l'autre et il n'est pas question de réduire les fonds ou l'argent dans les programmes qui soutiennent directement les artistes. C'est la position que nous défendons et nous entendons rester fermes. Je suis sûre que le comité m'aidera à défendre cette position.

M. Charlie Angus: C'est bien beau de défendre cette position, mais les gens ont besoin d'une réponse. Le fonds pour la musique canadienne expirera en mars 2005. On n'organise pas de tournée, des spectacles ne se font pas et des artistes n'entrent pas en studio. Les gens du milieu veulent simplement savoir si votre gouvernement est déterminé à maintenir un financement stable à long terme. C'est oui ou non.

L'hon. Liza Frulla: Écoutez, tout ça relève du programme « Un avenir en art », et nous avons évoqué ce problème avec nos collègues. Nous disons que l'on ne peut attendre le budget pour avoir une réponse au sujet de « Un avenir en art ».

Je vous reviendrai le plus vite possible. Nous savons qu'il y a urgence dans ce dossier, et le milieu sait que je sais qu'il y a urgence.

M. Charlie Angus: Quand les artistes peuvent-ils espérer avoir des nouvelles?

L'hon. Liza Frulla: Je communiquerai avec vous. Je ne peux pas anticiper sur la réponse de mes collègues, mais je peux vous dire que je souhaite une réponse le plus tôt possible.

M. Charlie Angus: En 1994, j'ai reçu ma première bourse du Conseil des Arts du Canada et je suis devenu un écrivain professionnel. Le conseil avait reçu 6 000 demandes cette année-là. Aujourd'hui, il en reçoit 16 000. Or, au cours de cette période, son effectif a été coupé de moitié et on prévoit encore d'autres compressions, à hauteur de 25 millions de dollars. Ces compressions se réaliseront-elles étant donné qu'elles figurent dans les livres?

L'hon. Liza Frulla: Encore une fois, elles figurent dans les livres parce que le Conseil des arts dépend de « Un avenir en art », d'où le 25 millions de dollars. Nous ne pouvons anticiper que nous pourrions compter sur « Un avenir en art » étant donné que son financement est temporarisé. Bien sûr, cela touche le Conseil des Arts, mais nous n'avons pas demandé au Conseil des Arts de participer à l'exercice de réaffectation de fonds.

M. Charlie Angus: Merci.

D'après les prévisions de dépenses, la Société Radio-Canada devra absorber une perte de 32 millions de dollars. On peut lire dans le Budget des dépenses que cette perte sera compensée par d'autres revenus annuels, mais en fait, le réseau anglais de la SRC sera privé de 20 à 60 millions de dollars en revenus garantis à la suite de la perte de *Hockey Night in Canada*.

Autrement dit, pour cette année seulement, comment peut-on parler de compressions potentielles de 32 millions de dollars à la SRC alors qu'on sait qu'elle perdra sa principale source de revenus publicitaires?

L'hon. Liza Frulla: Au sujet de CBC/Radio-Canada, j'ai deux choses à dire. Au début de 2004, on avait demandé à CBC de participer à l'effort d'un milliard de dollars consenti par le gouvernement. Ainsi, au lieu de transférer 60 millions supplémentaires, nous en avons transféré 52 millions. Cette année, le président de la Société Radio-Canada a été reconduit. Vous l'avez rencontré la semaine dernière ou la semaine d'avant. Il est censé revenir avec, pour la première fois, ce que nous appelons en français

[Français]

un plan directeur.

[Traduction]

Je vais rencontrer le président et voir quels sont les besoins.

N'oubliez pas que la perte de revenus occasionnée par l'absence de *Hockey Night in Canada* a été une surprise pour tout le monde. Par conséquent, nous devons nous adapter à cette perte de revenu. Nous devons aussi nous adapter au plan qu'ils souhaitent nous présenter, ce qui nous amènera à réévaluer aussi les objectifs de la Société.

Si l'on additionne les revenus commerciaux et nos investissements, la CBC reçoit présentement environ 1,3 milliard de dollars.

M. Charlie Angus: Me reste-t-il du temps?

La présidente: Non. Nous allons passer à M. Simms.

M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Wind-sor, Lib.): Merci, madame la présidente.

Madame Frulla, merci beaucoup d'être ici aujourd'hui.

Je veux aborder un aspect du rapport Clifford Lincoln. Malheureusement, je n'étais pas ici à cette époque, mais je veux revenir sur cette question encore une fois. Vous avez parlé d'établir des priorités d'ici peu. D'après vous, quelles seront les priorités parmi les 97 recommandations?

L'hon. Liza Frulla: Premièrement, l'une des grandes priorités est la Loi sur le droit d'auteur. C'est en haut de la liste. Ensuite, nous avons une priorité

[Français]

la Loi sur la radiodiffusion.

[Traduction]

Après la Loi sur le droit d'auteur, nous voulons examiner la Loi sur la radiodiffusion et différentes questions mentionnées dans le rapport de Clifford Lincoln, notamment

[Français]

la convergence,

[Traduction]

parce que cela était mentionné dans le rapport de Clifford Lincoln, et il y était aussi question de

• (1610)

[Français]

toute la question de la réglementation au niveau du CRTC

[Traduction]

pour voir si le CRTC pourrait être plus souple dans ses décisions et il y a aussi, bien sûr, le FCT. Cela figurait dans le rapport Lincoln, et nous aimerions en faire une évaluation, mais nous voulons attendre la nomination du nouveau directeur général de Téléfilm avant de le faire.

En outre, il y a toutes les questions relevant de l'aspect audiovisuel dans son ensemble. Nous savons que depuis le dépôt du rapport Clifford Lincoln, il y a énormément de problèmes dans le secteur de l'audiovisuel, particulièrement dans le cinéma et le théâtre. J'aurai besoin,

madame la présidente, de la collaboration de votre comité, si vous avez le temps, pour examiner ce dossier avec sérieux et rapidité.

La présidente: Il vous reste un peu de temps, monsieur Simms.

M. Scott Simms: Vous avez abordé brièvement la question de la propriété étrangère. J'aimerais vous interroger à ce sujet encore une fois parce que selon ma perspective, depuis une quinzaine d'années, notre diffuseur public diffuse davantage d'émissions étrangères.

Vous avez également déclaré que le gouvernement veut s'assurer que les émissions canadiennes sont regardées par un auditoire canadien plus vaste. Évidemment, ce faisant, vous constaterez qu'il n'est pas nécessairement rentable de pénétrer dans les régions. En conséquence, quel type de mandat pouvons-nous donner au ministère et à la SRC pour veiller à ce que les émissions canadiennes soient regardées par un auditoire plus large?

L'hon. Liza Frulla: Vous avez reçu ici M. Rabinovitch. En fait, j'attends son plan en vue de proposer une production plus régionale à la population canadienne.

Ce n'est pas la pénétration qui fait problème. Outre CPAC, la chaîne parlementaire en français, que nous allons essayer de rendre disponible à tous les Canadiens, je dirais que le problème tient également à l'intérêt que portent les Canadiens, et particulièrement les Canadiens anglais, à la Société Radio-Canada—, mais je ne dirai pas à la télévision canadienne. La SRC a le mandat de diffuser à

l'intention de tous les Canadiens des émissions reflétant la diversité culturelle du Canada. Il nous faut faire en sorte que les régions soient bien représentées au sein de la SRC.

Comme je l'ai dit, nous attendons que la SRC nous soumette son plan pour voir comment la société évaluera la situation. Ensuite, nous en discuterons avec le président.

M. Scott Simms: Ai-je terminé?

La présidente: Il vous reste 40 secondes, que j'ajouterai à votre prochain tour de table, si vous le voulez, monsieur Simms.

M. Scott Simms: D'accord. C'est bien.

La présidente: Madame Oda.

Mme Bev Oda (Durham, PCC): Merci, madame la présidente, et merci, madame la ministre. Il est fort agréable de vous revoir aujourd'hui.

J'ai de nombreuses questions. J'aimerais commencer par parler de gouvernance et de responsabilité quant aux fonds qui relèvent de votre portefeuille. À l'heure actuelle, Patrimoine canadien compte 21 agences ou organisations dont les postes d'administrateurs sont comblés par des nominations faites par le ministre et le gouverneur en conseil. Mes chiffres sont peut-être inexacts car je crois savoir qu'une nomination a été faite plus tôt cette semaine. Mais présentement, il y a 30 postes vacants au sein de ces agences, 27 dont le mandat est expiré et 24 dont le mandat expirera au cours des six prochains mois.

Dans l'intérêt des Canadiens, pour s'assurer que ces agences et organisations bénéficient d'une bonne gouvernance et d'une reddition de comptes adéquates, je voudrais savoir quels sont vos plans pour veiller à ce que la totalité des 81 postes qui s'ouvriront dans les prochains six mois suivront un processus adéquat et que les nominations susciteront l'adhésion des Canadiens. Je pense que le rapport Lincoln faisait aussi référence au processus de nomination.

La présidente: Madame la ministre, le comité n'en a pas encore été avisé, mais je viens tout juste de recevoir une lettre du leader du gouvernement à la Chambre nous demandant d'examiner les nominations relevant du ministère. On nous demande aussi notre avis sur la façon dont le comité pourrait participer à ce processus de nomination. Autrement dit, on recommande la participation des parlementaires.

C'est donc une question que nous aborderons et notre avis sera sollicité. Cela dit, il serait certainement intéressant d'entendre l'opinion de la ministre.

• (1615)

Mme Bev Oda: Je suis disposée à accepter cela, pour autant que je récupère mon temps de parole pour mes questions. Je suis disposée à en discuter lorsque nous aborderons la question au comité.

Ma prochaine question concerne le Budget des dépenses. Je me suis intéressée aux sommes allouées pour les lieutenants gouverneurs. En fait, les montants requis cette année pour les lieutenants gouverneurs, qui relèvent de Patrimoine Canada, sont sensiblement plus élevés que ceux qui avaient été accordés l'an dernier. Dans bien des cas, ils ont au moins triplé par rapport à ce que la province avait reçu l'année précédente. Au total, le ministère réclame 643 000 \$ de plus, comparativement aux 192 000 \$ qu'il a reçus l'année d'avant.

Pouvez-vous, je vous prie, expliquer cette hausse?

L'hon. Liza Frulla: Premièrement, puis-je parler du processus; c'est très important pour moi étant donné qu'il sera discuté ici?

La présidente: D'accord.

L'hon. Liza Frulla: Premièrement, nous suivons à la lettre la recommandation du Conseil du Trésor concernant les dirigeants de ces agences. Leur conseil d'administration soumet des recommandations, mais d'abord, on fait appel à un expert-conseil qui examine tout cela avant de soumettre des recommandations. L'objet des recommandations en question est d'aller chercher le meilleur candidat possible. Ensuite, une fois que le conseil d'administration s'est prêté à tout ce processus, une recommandation est soumise au Cabinet et elle atterrit ici. Voilà comment les choses se passent pour les dirigeants.

Vous allez examiner cela. S'agissant des autres personnes membres des conseils d'administration, bon nombre d'entre elles sont bénévoles. Autrement dit, elles ne sont pas rémunérées; elles fournissent leur temps gratuitement. Il y a beaucoup de bénévoles à Patrimoine Canada. Nous demandons au conseil d'administration de nous soumettre leurs noms. Pour procéder de façon—je ne dirais pas rapide—mais efficace, nous notons l'identité des personnes en question et nous nous assurons qu'elles sont compétentes pour le type de poste... Je peux vous dire que dans votre examen, vous constaterez qu'il n'est pas facile de recruter des gens pour siéger à ces conseils. Comme je l'ai dit, ces personnes offrent leur temps gracieusement. Elles doivent être disponibles et cela peut exiger beaucoup de temps. Il faut beaucoup de générosité pour siéger à ces conseils et il y a énormément de gens qui n'ont pas le temps de le faire.

Dans le passé, il est arrivé que nous devions téléphoner à sept ou huit personnes avant d'obtenir une réponse affirmative. Je vous signale cela pour que vous en teniez compte et pour que les membres qui siègent à certains conseils, qu'il s'agisse de musées ou autres institutions, ne soient pas soumis à un processus long et fastidieux qui pourrait les décourager en partant.

Pour ce qui est des dirigeants des conseils d'administration, nous respectons le processus. Bien sûr, il y aura une nomination à Téléfilm très bientôt. Cette recommandation sera soumise au Cabinet, comme dans le cas de M. Rabinovitch. Vous allez d'ailleurs recevoir ici, au Comité du patrimoine, le directeur général de Téléfilm.

La présidente: Je vais donner à Mme Oda un peu de temps étant donné qu'elle a dit qu'elle était disposée à renoncer à une réponse là dessus.

L'hon. Liza Frulla: Puis-je simplement dire qu'au sujet des personnes nommées auparavant—c'est-à-dire avant notre mandat, même sous les Conservateurs ou si l'on remonte plus loin, nous ne voulons nullement insinuer que l'on n'a pas nommé des personnes responsables, efficaces ou compétentes. Je suis certaine que Mme Oda ne voudrait pas cela non plus.

Au sujet des lieutenants gouverneurs, à compter du 1^{er} avril 2004, l'appui financier fourni par le ministère prend la forme d'une subvention désignée qui est accordée aux lieutenants gouverneurs sur une base annuelle. Le montant de chaque subvention a été calculé en fonction de trois facteurs : la moyenne de leurs dépenses au cours des cinq dernières années; la taille géographique de leur province; et leur population. Le niveau des subventions est le suivant : Terre-Neuve, 77 000 \$; Nouvelle-Écosse, plus...

• (1620)

Mme Bev Oda: Je ne pense pas que nous ayons besoin d'une ventilation détaillée. Mais j'ai noté que dans le budget précédent, l'allocation totale pour les lieutenants gouverneurs s'établissait à 192 280 \$. Cette année, on nous dit que les lieutenants gouverneurs au Canada exigent au total 836 000 \$, soit une augmentation de 643 000 \$. Il ne s'agit pas de savoir comment vous arrivez à ce chiffre, mais quels sont les besoins des lieutenants gouverneurs que les deniers des contribuables devraient contribuer à payer grâce à cette augmentation de près de 650 000 \$?

L'hon. Liza Frulla: Voilà pourquoi je fais une ventilation. Lorsque vous regardez l'ensemble et que vous dites 840 000 \$, je dois vous dire que pour la Colombie-Britannique, votre lieutenant gouverneur reçoit 97 000 \$ de plus pour s'acquitter de ses fonctions, avoir un adjoint personnel, à moins que vous nous disiez que vous ne voulez plus d'un lieutenant gouverneur.

La même chose vaut pour le Manitoba, 73 000 \$; l'Alberta, 75 000 \$. Si vous regardez le tout, effectivement, il y a une augmentation. Par contre, si l'on fait une ventilation, l'Ontario, 105 000 \$, le Nouveau-Brunswick, 62 000 \$, ce n'est pas... Comme je l'ai expliqué, il s'agit d'une subvention fondée davantage sur des cas spécifiques. D'ailleurs, je dirais que notre façon de procéder est plus exhaustive qu'auparavant.

Mme Bev Oda: Me reste-t-il du temps?

La présidente: Non, madame. Je vous ai alloué trois minutes supplémentaires.

Monsieur Lemay.

[Français]

M. Marc Lemay (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Bonjour, madame la ministre.

On a déjà parlé de sport. On va essayer d'en parler encore aujourd'hui, ne serait-ce que deux minutes.

C'est sous la rubrique « Identité canadienne » que se trouve le sport, n'est-ce pas? Est-ce bien là?

Mme Judith LaRocque: Oui, c'est dans ce secteur.

M. Marc Lemay: Dans ce secteur, on prévoit une réduction de plus de 100 000 \$ au cours des trois prochaines années. Donc, sous la rubrique « Identité canadienne », on prévoit des dépenses de 742 millions pour 2004-2005, de 669 millions de dollars pour 2005-2006 et de 648 millions de dollars pour 2006-2007. Je vous pose une question. Ne me demandez pas de la poser au ministre responsable du Sport, car je la lui ai posée hier et il m'a demandé de vous la poser aujourd'hui.

La formation d'un athlète de développement, d'élite et de relève dure de quatre à douze ans. Lors des Jeux olympiques d'Athènes, nos athlètes avaient entre quatre et douze ans de formation. Il y en avait 244 sur 300 dont c'était le cas. C'est extraordinaire. Est-ce qu'il ne serait pas possible d'avoir des budgets et des programmes de quatre ans, de jeux olympiques en jeux olympiques, par exemple de 2004 à 2008 ou de 2008 à 2012, pour éviter que les athlètes soient obligés de se battre tous les ans pour obtenir des fonds additionnels?

• (1625)

L'hon. Liza Frulla: Comme je l'ai dit à M. Angus, si vous voyez une réduction, c'est que tout ce que vous voyez là est dans une phase d'élimination graduelle. Il se trouve que c'est comme cela. On dirait qu'on m'attendait, car tout s'arrête en 2005. C'est la même chose sur le plan du sport.

Cela dit, nous avons ajouté cette année 120 millions de dollars pour 2004-2005. Je vous donne la répartition, car je pense que cela en vaut la peine. Vous avez raison pour ce qui est de la planification. En 2004-2005, il y a 20 millions de dollars pour le soutien direct aux athlètes, dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques. Il y a 65 millions de dollars pour nos athlètes de pointe, 15 millions de dollars pour les initiatives et 10 millions de dollars pour l'accueil lors d'événements spéciaux.

Maintenant, ce que vous dites est juste. L'objectif est de faire des budgets quadriennaux, comme on veut le faire dans le cas d'autres programmes, entre autres celui du patrimoine. Nous sommes actuellement en discussions budgétaires. Je ne vous dis pas que nous ne le sommes pas, car nous le sommes. Je ne vous dis pas non plus qu'il n'y a pas de discussions avec l'ensemble de nos collègues, car c'est ce qu'on fait actuellement. Je ne peux pas vous dire qu'on vous le promet. Tout ce que je peux dire, c'est que nos discussions vont dans ce sens.

M. Marc Lemay: Je vais laisser mon collègue poser ses questions. Merci, madame.

Mme Judith LaRocque: J'aimerais simplement ajouter que le Parlement approuve nos budgets de fonctionnement sur une base annuelle et qu'il faut prendre cela en considération. Même si nous pouvons faire une planification à long terme, pour quatre ou cinq ans, cette réalité existe toujours.

M. Marc Lemay: Comment peut-on forcer le gouvernement à...

L'hon. Liza Frulla: Ce n'est pas une question de le forcer. Il s'agit d'avoir un plan comme celui que nous avons pour le programme Un avenir en art, par exemple. Pour ce programme parapluie, nous avons un plan global de quatre ans assorti d'un certain montant qui est renouvelé chaque année, mais le Parlement approuve chaque année les budgets. Il peut y avoir des fluctuations à la hausse ou à la baisse, mais le parapluie est là.

M. Marc Lemay: Cela peut aussi s'appliquer au sport.

L'hon. Liza Frulla: Oui, mais il faudrait trouver un programme pour les sports au lieu de le faire dans le cadre du programme Un avenir en art.

La présidente: Merci.

Monsieur Rodriguez.

M. Pablo Rodriguez (Honoré-Mercier, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je suis à la fois heureux et surpris d'entendre mon collègue Lemay s'inquiéter d'une réduction du budget consacré à l'identité canadienne.

M. Marc Lemay: Surtout que cela concerne le sport.

M. Pablo Rodriguez: Surtout, mais tout de même, je suis étonné d'entendre cela.

Madame la ministre, bienvenue. Je suis contente que vous soyez ici.

L'industrie du cinéma canadien passe une période difficile, et le protectionnisme et le repli sur soi des Américains jouent un grand rôle dans cela. Y a-t-il des stratégies, à court ou à moyen terme, pour aider notre industrie à se remettre sur pied?

L'hon. Liza Frulla: J'ajouterai que cela s'est fait rapidement. Le plus gros facteur a été la hausse de la valeur du dollar. Cela s'est fait très rapidement, surtout cette année. Parallèlement à cela, certains États américains ont adopté des mesures d'incitation afin que les productions cinématographiques se fassent aux États-Unis. Il est vrai

que l'action combinée de ces deux facteurs crée une situation très difficile pour nous, surtout dans les plus grandes villes, que ce soit en Colombie-Britannique, à Toronto ou à Montréal.

Il faut aussi rappeler qu'il y a trois ans, nous avons augmenté de 11 à 16 p. 100 les crédits d'impôt à la production étrangère, pour les coûts de production admissibles. Nous avons demandé aux provinces de nous suivre. Tout allait bien, et les provinces ne nous ont pas suivis. Nous avons donc augmenté nos crédits d'impôt. Certaines provinces ont pris d'autres mesures. Par exemple, le Québec a augmenté le budget de la SODEC. Il ne s'agissait pas de crédits d'impôt, mais d'une aide directe à l'ensemble de la production cinématographique. Cependant, les provinces ne nous ont pas suivis pour ce qui est des crédits d'impôt.

Je voudrais avoir une réunion ou une conversation d'urgence avec mes partenaires provinciaux, parce que la situation est difficile actuellement. Je voudrais savoir si ceux-ci ne pourraient pas tenir la promesse qu'ils avaient faite il y a trois ans, c'est-à-dire de prendre des mesures pour nous suivre.

Cela dit, j'ai aussi demandé à Jean-Pierre Blais, de mon ministère, de former un groupe de travail pour voir quelles sont les meilleures façons possibles de contrer cette situation. La situation du dollar est ce qu'elle est. Si on augmente les crédits d'impôt, cela peut aider un peu l'industrie. Toutefois, quand le dollar est à 83 ¢, la situation est difficile, d'autant plus que l'industrie, surtout l'industrie américaine, prévoit que la valeur du dollar augmentera encore. Sa stratégie est conçue en fonction d'un dollar plus élevé que celui que nous avons actuellement.

Il y aura donc un groupe de travail qui tentera de garder ici la production étrangère. Également, je veux qu'après la nomination du président ou de la présidente de Téléfilm Canada, nous nous asseyions ensemble, lui ou elle et moi, pour voir ce que nous pouvons faire pour soutenir la production autochtone ici, au Canada.

Madame la présidente, si le comité était d'accord et s'il en avait le temps, on pourrait facilement lui donner le mandat d'examiner la situation de la production d'émissions dramatiques canadiennes et de proposer certaines solutions.

• (1630)

[Traduction]

La présidente: Madame la ministre, vous serez heureuse d'apprendre que nous avons déjà mis cela sur notre liste de priorités pour la nouvelle année.

[Français]

M. Pablo Rodriguez: À quel niveau faudrait-il que le dollar baisse pour qu'il y ait un impact?

L'hon. Liza Frulla: Évidemment, nous avons bénéficié d'un dollar extrêmement bas. Il a déjà été à 63 ¢ alors qu'il est maintenant à 83 ¢. Quand la valeur du dollar est d'environ 78 ¢, la situation commence à être critique.

M. Pablo Rodriguez: En quelle année la politique sur le multiculturalisme a-t-elle été rédigée?

L'hon. Liza Frulla: Il y en a eu plusieurs. Il y a eu la politique sur le multiculturalisme, puis la Loi sur le multiculturalisme canadien. Ensuite, il y a eu des ajouts et des révisions à la politique sur le multiculturalisme vers 1988. La première politique globale sur le multiculturalisme a été faite en 1972.

M. Pablo Rodriguez: Et elle a été révisée la dernière fois en 1998. On n'a pas senti le besoin de la réviser depuis.

Mme Judith LaRocque: La loi a été adoptée en 1988. Il n'y a pas eu d'ajustements depuis.

M. Pablo Rodriguez: Donc, il n'y a pas de mécanisme prévoyant une révision.

La présidente: Merci.

Monsieur Tweed.

[Traduction]

M. Merv Tweed (Brandon—Souris, PCC): Merci beaucoup.

Mes questions seront brèves et j'espère que les réponses le seront aussi.

Je veux faire suite à la question de ma collègue au sujet de l'augmentation des sommes allouées aux lieutenants gouverneurs. Je crois qu'elle voulait savoir ce qu'ils faisaient de plus pour les Canadiens qui justifierait qu'ils aient demandé 643 000 \$ de plus?

L'hon. Liza Frulla: Je vais vous dire une chose. Ce n'est pas tellement ce qu'ils font de plus, c'est que leur budget n'avait pas été révisé depuis des années. Ils doivent assumer une responsabilité—et encore là, à moins que vous me disiez que vous ne croyez pas en la nécessité d'avoir des lieutenants gouverneurs—ils ont une responsabilité...

M. Merv Tweed: Je ne pense pas que vous voulez le demander.

L'hon. Liza Frulla: C'est là toute la question. Si nous estimons avoir besoin d'un lieutenant gouverneur dans chaque province, dans ce cas, il faut leur permettre de s'acquitter de leur mandat. Leur budget n'avait pas été révisé. L'inflation touche tout le monde, et nous avons estimé nécessaire de réviser leur budget.

• (1635)

M. Merv Tweed: Je tiens à dire à la ministre que je remets en cause le budget et non la légitimité du poste. À mon avis, une augmentation unique pour un an de 643 000 \$, qui devra sortir de la poche des Canadiens, semble quelque peu extrême. Je pense qu'il vous faudra mieux expliquer à la population ce qu'elle retire de cette augmentation.

L'hon. Liza Frulla: Comme je l'ai dit tout à l'heure, je ne doute pas que vous soyez convaincu de l'utilité d'avoir un lieutenant gouverneur dans votre province. Tout ce que je dis, c'est que si l'on s'entend sur leur utilité, comme leur budget n'avait pas été révisé depuis longtemps, pour pouvoir s'acquitter de leur mandat, ils avaient besoin d'une augmentation.

Vous vous attachez à la somme globale. J'ai essayé de vous expliquer que si l'on répartit cette augmentation province par province, ce n'est vraiment pas beaucoup si l'on tient compte des responsabilités qui leur incombent.

M. Merv Tweed: Très bien. Je vais passer à une autre question, si possible.

La présidente: Puis-je suggérer qu'une augmentation de plus du triple exige certaines explications, mais peut-être pas une réponse tout de suite, car il y a d'autres questions très importantes que le comité souhaite poser. Peut-être est-ce là quelque chose qu'on voudra aborder le jour où nous nous rencontrerons pour discuter du Budget supplémentaire des dépenses. On pourrait peut-être nous fournir une réponse à ce moment-là pour nous expliquer ce qui a justifié une augmentation subite comme celle-là?

M. Merv Tweed: Nous savons tous que le Conseil du Trésor a demandé aux ministères de faire des économies. Puis-je demander à la ministre quel est le pourcentage des économies qu'on a réclamées de son ministère?

L'hon. Liza Frulla: On nous a demandé de fournir le même effort que tous les autres ministères. C'est-à-dire voir s'il était possible de faire des économies en vue de réaffecter 5 p. 100 du budget du ministère.

M. Merv Tweed: Puis-je demander à la ministre si ces économies en vue d'une réaffectation future sont fondées sur le Budget principal des dépenses de 2004-2005 ou sur les dépenses prévues de 2004-2005?

Mme Judith LaRocque: Je crois que c'est fondé sur le Budget principal des dépenses.

M. Merv Tweed: Autrement dit, les dépenses excédentaires auxquelles se seront livrés les ministères en 2004-2005 absorberont dans certains cas ce 5 p. 100 et vous reviendrez au Budget principal original pour 2005-2006.

Mme Judith LaRocque: Puis-je apporter une précision? Dans notre planification, on nous a demandé d'utiliser le budget dont nous estimions que nous aurions besoin l'année suivante. Autrement dit, on nous a demandé de prévoir, par exemple, qu'aucune somme ne serait temporarisée. On se fonderait sur la somme la plus importante.

M. Merv Tweed: Je voudrais savoir si le Budget principal des dépenses, fondé sur les prévisions de l'an dernier, 2004-2005, et vos dépenses réelles sont en synchronisme. En conséquence, peut-on compter que les prévisions de dépenses de cette année seront fiables? Vous avez dépensé quelque 200 millions de dollars de plus.

Mme Judith LaRocque: Je ne comprends pas vraiment.

M. Merv Tweed: Dans le Budget principal des dépenses de 2004-2005, vous aviez prévu dépenser 459 millions de dollars pour le développement culturel et le patrimoine. Or, vous en avez dépensé 497 millions. Vous avez dépassé votre budget. Est-ce exact?

Mme Judith LaRocque: Non, nous n'étions pas autorisés à dépenser davantage.

M. Merv Tweed: Alors à quoi correspondent les prévisions de dépenses?

L'hon. Liza Frulla: Certains programmes, certaines responsabilités sont parfois transférés d'autres ministères au nôtre. Il y a certains ajustements d'un ministère à un autre, mais nous ne sommes pas autorisés à dépasser notre budget.

M. Merv Tweed: Le Budget principal de 2004-2005 est respecté?

L'hon. Liza Frulla: Il est respecté.

On nous a demandé de trouver 5 p. 100 dans le Budget principal. Nous avons demandé à toutes les agences, sauf le Conseil des Arts, et examiné notre propre structure pour voir si nous pouvions trouver ces 5 p. 100. Mais je peux vous dire, franchement, que je ne pense pas me plier à cette exigence.

• (1640)

M. Merv Tweed: Dans le Budget des dépenses que j'ai sous les yeux, on peut lire que le ministère du Patrimoine canadien a réclamé 102 millions de dollars de plus, ce qui porte son total jusqu'à maintenant à cette somme, et ensuite il y a une ventilation.

L'hon. Liza Frulla: Nous allons préciser tous ces chiffres avec nos comptes lorsque nous reviendrons l'année prochaine, mais je peux vous dire que je n'ai pas l'intention de remettre les 5 p. 100.

M. Merv Tweed: D'après l'association muséologique du Manitoba, la ministre aurait dit qu'elle pourrait faire des économies facilement en coupant dans le financement aux musées. Est-elle toujours de cet avis?

L'hon. Liza Frulla: Ce que j'ai dit, en français, a été rapporté différemment. J'ai tenu les propos suivants : Vous ne pouvez me demander si nous respectons nos objectifs, si nous avons des fonds, des économies ou des dépenses excédentaires d'une part et si d'autre part, nous ne voulons pas toucher à quoi que ce soit. Ce que j'ai dit, c'est que nos musées nationaux—par exemple, à Ottawa—ont des besoins communs. Par conséquent, nous avons demandé aux musées, dans le contexte de cet exercice de réaffectation, de voir s'il n'était pas possible de combiner leurs efforts pour engendrer des efficacités. Voilà ce que j'ai dit. Nous n'avons pas l'intention de toucher aux programmes de soutien aux 2 500 musées disséminés dans tout le Canada. Je veux que cela soit très clair.

À ce sujet—et je me répète puisque c'est officiel—, je n'ai pas l'intention, à moins d'y être forcée, de remettre 5 p. 100 de notre budget, pas plus que je n'ai l'intention de toucher aux programmes dédiés aux artistes ou aux institutions qui ont déjà de maigres ressources au regard de la contribution qu'ils apportent à la société et à la collectivité.

La présidente: Je suis désolée, votre temps de parole est expiré. Encore une fois, je vous ai laissé dépasser la limite, monsieur Tweed.

Je vais maintenant donner la parole à M. Khan.

M. Wajid Khan (Mississauga—Streetsville, Lib.): Merci beaucoup d'être venue, madame la ministre.

Le patrimoine revêt une grande importance pour tous les membres du comité et pour vous-même, bien sûr. Je m'intéresse aux prévisions de dépenses pour 2004-2005, de l'ordre de 1,3 milliard de dollars. Les dépenses prévues pour 2006-2007 diminueront à 980 millions de dollars. Comment êtes-vous censée maintenir efficacement le niveau de multiculturalisme à l'échelle nationale et internationale avec moins d'argent?

L'hon. Liza Frulla: Vous avez raison, mais je vais vous rassurer. Cela s'explique par le fait que le programme « Un avenir en art » n'est pas là. Comme je l'ai dit, les programmes temporarisés ne figurent pas dans le document, ce qui explique la chose. Ces programmes ne sont pas pris en compte et nous ne pouvions les intégrer parce qu'ils ne sont pas renouvelés.

M. Wajid Khan: J'ai une autre question qui porte sur la concentration de la propriété dans les médias. Ce n'est ni légal ni répréhensible. Cependant, je veux savoir comment le ministère du Patrimoine peut exercer une influence dans ce dossier?

L'hon. Liza Frulla: En ce qui concerne la propriété en soi, il est très difficile de... Le CRTC prend la décision et il est vrai qu'il existe maintenant de gros conglomerats dans les médias; c'est une tendance dans ce secteur. Cela dit, pour revenir au rapport Lincoln, ce qui est en jeu, c'est la diversité des voix. C'est vraiment le fond de l'affaire.

Nous savons que la sénatrice Joan Fraser fait partie de ce comité également et qu'elle s'intéresse à la diversité des voix et aux moyens à prendre pour soutenir cette diversité et garantir que l'on ne se retrouve pas avec, dans une province, un éditorial qui soit essentiellement le même dans tout le reste du Canada. Il y a deux ou trois grands conglomerats et trois types d'opinions, et c'est tout.

Nous attendons le rapport de Mme Joan Fraser. Après en avoir pris connaissance, nous en discuterons au sein du ministère et nous jetterons les bases d'une discussion. Si votre comité veut ajouter à ce qu'a fait le comité sénatorial, cela serait fort bienvenue.

Encore une fois, la propriété est une chose, mais la diversité des voix en est une autre.

•(1645)

M. Wajid Khan: Merci beaucoup.

La présidente: Quelqu'un d'autre veut-il intervenir de ce côté de la table? Autrement, nous avons terminé.

M. Charlie Angus: Il y a d'autres personnes intéressées.

La présidente: Monsieur Angus, je suis désolée, c'est votre tour.

M. Charlie Angus: Cela arrive toujours, mais cela ne me dérange pas.

La présidente: Parfois, je jette un coup d'oeil et vous n'êtes pas là.

M. Charlie Angus: Madame Frulla, tout comme vous, je reçois tous les jours des demandes de gens qui veulent me voir. Certains me donnent des livres, d'autres des disques compacts... J'apprends tout au sujet des arts. Il y a toutefois un groupe qui n'est pas venu me voir parce qu'il n'a pas l'argent nécessaire pour le faire; par conséquent, je me ferai leur porte-parole ici aujourd'hui.

Dans le nord de ma circonscription, plusieurs organisations rurales de langue et de culture francophones font un travail formidable. Le Centre culturel LaRonde à Timmins; l'ACFO à Iroquois Falls; Kirkland Lake, Témiscamingue—tous ces groupes sont sous-financés, isolés en milieu rural. Ils ne possèdent pas en termes de population la masse critique pour défendre leurs intérêts et ils ne disposent pas du financement nécessaire pour préserver leur culture francophone.

J'aimerais savoir s'il y aura des augmentations pour les programmes à l'intention des francophones hors Québec?

L'hon. Liza Frulla: Premièrement, non. Nous fournissons de l'aide à l'extérieur du Québec. Aidons-nous tout le monde? Aidons-nous suffisamment? Avons-nous assez d'argent pour aider tous les groupes? La réponse, c'est qu'il faut faire des choix. Mais pour ce qui est d'aider tout le monde, non.

Mais je tiens à vous rassurer : une aide est disponible. Nous finançons environ 190 projets à hauteur de deux millions de dollars, pour aider les communautés francophones hors Québec dans le cadre du programme « Un avenir en art ».

Pour les Espaces culturels, par exemple, nous avons apporté une contribution. Cela ne correspond pas aux besoins de vos groupes, mais nous pouvons en parler plus spécifiquement plus tard. D'accord?

M. Charlie Angus: D'accord.

L'hon. Liza Frulla: En ce qui concerne Espaces culturels, 60 p. 100 est axé sur le Canada rural et dans ce contexte, nous rejoignons la communauté francophone.

[Français]

Il y a la Maison Gabrielle-Roy à Saint-Boniface, la Maison des arts de Russell à Embrun, en Ontario, la salle Mathieu-Duguay au Nouveau-Brunswick, et les Araignées du boui-boui à Church Point, en Nouvelle-Écosse. On y touche.

[Traduction]

Avec le programme « Un avenir en art », avec la présentation des arts, avec Espaces culturels, avec les langues officielles, nous faisons vraiment des efforts, mais comme partout ailleurs, certains projets entrent dans le moule et d'autres non. Cela dépend des années. Mais nous discuterons ultérieurement de cette question précise.

M. Charlie Angus: Oui, nous pourrions en discuter plus tard, car c'est vraiment un sujet de préoccupation.

Je souscris entièrement à votre position concernant la promotion d'une production d'émissions dramatiques d'ici. C'est vrai qu'il faut trouver un moyen de permettre au comité d'appuyer cela. Il y a un aspect qu'il convient d'examiner, cependant, et c'est le CRTC. Je sais que c'est un organisme indépendant, mais un certain nombre de personnes y seront nommées sous peu. Il est bien connu que je suis contre les nominations discrétionnaires.

Depuis 1999, la production nationale a subi de durs coups à la suite de décisions du CRTC. Selon une perception répandue, le CRTC appuie constamment les radiodiffuseurs. Il serait possible d'apporter un changement fondamental en garantissant au sein du CRTC la représentation des artistes, des dramaturges, des artisans de la production. Pourrions-nous obtenir la garantie que l'on exercera des pressions pour que les gens du milieu soient représentés à l'avenir?

L'hon. Liza Frulla: Comme je l'ai dit, le processus sera très ouvert. Votre comité va d'ailleurs l'étudier. La difficulté—et Mme Oda en sait quelque chose—c'est qu'au CRTC, nous avons aussi besoin bien souvent de gens très compétents au plan technique—et je ne dis pas que ceux qui y sont maintenant ne le sont pas.

Par exemple, le CRTC s'occupe de deux secteurs. Premièrement, les télécommunications. On peut dire que la moitié du conseil du CRTC est composé de représentants des télécommunications. Dans ce domaine, nous avons besoin de personnes qualifiées, des spécialistes. Deuxièmement, la radiodiffusion. À cet égard, nous essayons de recruter des gens qui connaissent le milieu de la création, mais qui connaissent aussi la radiodiffusion, si c'est possible.

Je dois vous dire que nous avons été le premier gouvernement à nommer... Vous avez parlé de nomination discrétionnaire. Je n'ai pas aimé vous entendre dire cela, et je vais vous expliquer pourquoi. Prenez Peter Herndorf. Il a été nommé par le gouvernement et, à mon avis, c'est une excellente nomination. Voyez les nominations qui ont été faites avant. Dans certains cas, on peut dire qu'elles n'étaient peut-être pas adéquates, mais il faut regarder la totalité des nominations effectuées par les gouvernements.

Bien des personnes qui fournissent du temps et des efforts et qui mettent leurs connaissances au service de ces organisations étaient d'excellents candidats à ces nominations. Il y a une nomination que nous avons faite...

●(1650)

[Français]

à la Commission du droit d'auteur...

[Traduction]

Comment dites-vous cela en anglais?

Mme Judith LaRocque: The copyright board.

L'hon. Liza Frulla: Oui, la Commission du droit d'auteur.

C'était la première fois que nous accueillions quelqu'un de la Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec en la personne de Mme Francine Bertrand-Venne, qui représentait les artistes et les créateurs.

Cette préoccupation ne nous est donc pas étrangère. Nous continuerons d'y veiller et d'essayer de garder les créateurs au centre de nos préoccupations en tout temps, lorsque c'est possible.

M. Charlie Angus: Madame Frulla, un dernier commentaire, qui risque de vous déranger puisqu'il concerne les nominations discrétionnaires. En ce qui concerne la Société Radio-Canada, on constate que la grande majorité des membres du conseil d'adminis-

tration sont des bailleurs de fonds du Parti libéral. J'ignore quelles sont leurs compétences, mais je ne pense pas que ce soit un critère convenable. Il faut que nous ayons un système auquel tous les membres du comité peuvent adhérer et qu'ils peuvent défendre.

L'hon. Liza Frulla: Sept postes sont présentement disponibles à la Société Radio-Canada. Mme Taylor, très bien connue dans le milieu de la radiodiffusion, a fait certaines recommandations. Je crois savoir que vous accueillez la semaine prochaine le conseil d'administration de la Société. Vous pourrez donc en discuter avec Mme Taylor. Elle connaît très bien son domaine et c'est une personne honorable. Il y a sept postes, donc sept nominations ou reconductions. Il faut s'assurer que dans le cas de ces reconductions, on a affaire à des gens qui comprennent la nature et le contenu de la télévision publique.

La présidente: Monsieur Bezan.

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): Merci, madame la présidente.

Madame la ministre, je veux simplement obtenir une petite précision. Le Conseil du Trésor vous a demandé de couper votre budget d'environ 5 p. 100. Vous avez transmis cette requête à votre ministère.

L'hon. Liza Frulla: On ne m'a pas demandé de couper, désolée. Lorsque vous employez le terme « couper » vous envoyez un message aux milieux et ce n'est pas juste. Nous envisageons une réaffectation des fonds. Les coupures ont eu lieu auparavant, lorsque la situation économique était vraiment mauvaise, en 1984-1985. À ce moment-là, il y a effectivement eu des coupures parce que nous n'avions pas le choix. En effet, notre dette représentait 68 p. 100 du total du PIB.

M. James Bezan: Oh, vous êtes en quête d'économies ou d'une réallocation de l'ordre de 5 p. 100.

L'hon. Liza Frulla: Une réallocation, oui.

M. James Bezan: Et vous dites que vous aurez du mal à atteindre cet objectif de 5 p. 100?

L'hon. Liza Frulla: Non, je ne dis pas que cela me donnera du mal; je dis simplement que je n'ai pas l'intention de couper où que ce soit. Je ne veux pas d'une réallocation. Je ne veux pas jouer avec le budget de soutien aux artistes, aux sports et aux divers milieux qui en ont vraiment besoin.

M. James Bezan: À ce moment-là, comment réussirez-vous à faire des économies de 5 p. 100?

L'hon. Liza Frulla: J'en discuterai avec les personnes responsables de la réallocation.

●(1655)

M. James Bezan: Dans *Le Devoir* du 10 novembre, des porte-parole de l'Association des musées canadiens ont dit avoir été scandalisés que vous ayez déclaré, en tant que ministre du Patrimoine canadien, qu'il vous serait plus facile de couper dans le financement des musées que dans tout autre secteur culturel du ministère. Je voudrais simplement un suivi à ce sujet.

L'hon. Liza Frulla: Je vous remercie de la question. J'ai précisé mes propos avant que vous n'arriviez, mais je veux vraiment que cela soit clair.

Ce que j'ai dit en français, c'est que les milieux dont je parle sont le cinéma, la production, la musique, les artistes, dont certains que vous avez rencontrés aujourd'hui. Cela les rend nerveux d'entendre parler de réallocation et d'économies, avec raison. Il était question des agences et des institutions d'envergure que nous avons et ce que j'ai dit, c'est qu'il serait plus facile de demander à nos musées—j'ai dit « musées », mais j'aurais du dire les « musées nationaux » ici à Ottawa—d'essayer de mettre en commun leurs besoins pour voir s'il ne serait pas possible de générer ainsi des économies. Je parle de l'occurrence du Musée canadien des civilisations, du Musée des beaux-arts, de la Bibliothèque et des Archives du Canada. Je me demandais simplement s'il ne serait pas possible de faire des économies au plan administratif.

M. James Bezan: Vous n'allez donc pas toucher aux musées ruraux. J'ai déjà eu de nombreux coups de fil de mes commettants au sujet des subventions accordées aux musées ruraux. Mes interlocuteurs voulaient s'assurer qu'elles demeureraient inchangées.

L'hon. Liza Frulla: Je veux que cela soit très clair. Je me suis entretenue avec M. McAvity, le président de l'Association des musées canadiens à ce sujet. Je parlais des musées nationaux et d'économies administratives. Je vous remercie de la question. Dans ma tête, c'était très clair, mais j'ai dit en français « les musées ».

M. James Bezan: Dans ce cas, nous pouvons examiner la structure muséologique. En février 2003, le gouvernement a annoncé en grandes pompes l'emplacement idéal pour le nouveau musée national du portrait. Dans le communiqué publié à l'époque, on annonçait que le projet était fort avancé. Le gouvernement déclarait fièrement que le nouveau musée national du portrait serait la représentation publique éminente de la Bibliothèque et des Archives du Canada. Il y était précisé que l'emplacement de l'immeuble, en face du Parlement, ainsi que son importance historique et architecturale en feraient l'un des sites les plus importants au Canada.

Récemment, vous avez peint un portrait plutôt vague de ce nouveau musée national du portrait. Pouvez-vous nous dire ce qui a changé depuis 18 mois étant donné que ce projet était censément fort avancé en 2003? Pouvez-vous nous dire combien d'argent a été dépensé pour ce projet et où nous en sommes dans tout ce processus?

L'hon. Liza Frulla: Premièrement, lorsque vous parlez du caractère vague du projet, ce n'est pas vrai. Vous ne m'avez jamais entendu dire que c'était une certitude ou que c'était chose faite tant que je n'aurai pas le budget pour le concrétiser sur papier. Si j'ai en main les atouts pour le réaliser, à ce moment-là, je donnerai le feu vert. C'est de cette façon que je travaille.

Je dois vous dire que je crois vraiment en la réalisation de ce projet, sincèrement, de tout mon cœur. Il y a plus de 300 000 portraits dans les archives que les Canadiens devraient voir. Ces portraits sont entreposés dans les voûtes des archives et ce serait là un magnifique cadeau à faire aux Canadiens. Nous y travaillons à l'heure actuelle, mais nous avons besoin de huit millions de dollars pour compléter le projet. Nous devons bâtir un ajout à l'ambassade pour compléter le tout. Mais je suis déterminée à ce que cela se fasse car c'est un projet fantastique.

La présidente: Merci, madame la ministre.

Je crains que votre temps de parole ne soit expiré.

Madame Bulte.

L'hon. Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Merci beaucoup.

J'ai trois questions rapides à poser. C'est dommage que M. Angus soit parti parce qu'il disait au sujet du Conseil des Arts du Canada

que ce dernier recevait davantage de demandes qu'à son époque. Je peux me tromper, mais je crois l'avoir entendu parler de compressions au Conseil des Arts du Canada. En fait, madame la ministre, je me souviens d'avoir lu dans le dernier rapport annuel du conseil que son budget avait en fait été augmenté de 69 p. 100 depuis 1997.

Cela dit, vous savez sans doute qu'en 2007, le Conseil des Arts du Canada fêtera son 50^e anniversaire. J'aimerais savoir ce que l'on planifie—si tant est qu'il existe des plans—pour célébrer cet événement marquant. C'était une brève question.

Je sais aussi à quel point vous êtes passionnée et déterminée à obtenir le renouvellement du programme « Un avenir en art ». Je sais que de nombreux députés de notre caucus ont fait d'intenses pressions auprès de vous, et je suis ravie d'apprendre que vous allez faire une annonce sous peu. Mais vous savez quoi? Je pense que « Un avenir en art » constitue uniquement un financement de base. Qu'allons-nous faire d'autre pour améliorer le sort de nos artistes et de nos organisations culturelles.

Dernière question, mais non la moindre, je crois vous avoir entendu dire que vous avez demandé à M. Jean-Pierre Blais de diriger un groupe d'étude spécial sur l'industrie du cinéma. Cela me réjouit, mais j'aimerais obtenir davantage de détails au sujet de cette initiative car j'ai participé à une table ronde sur les arts et la culture à Toronto, en fait dans la circonscription de Mme Carolyn Bennett, St. Paul. Chose certaine, ce qui en est ressorti, c'est que notre industrie cinématographique traverse une crise.

Madame la présidente, je sais que vous avez dit que nous allions nous pencher sur le sujet au printemps, mais les acteurs du milieu cinématographique craignent que d'ici le printemps, leur industrie aura pratiquement disparu.

Tout en respectant le temps qui vous est imparti, pourriez-vous rapidement nous donner quelques détails sur ce que vous avez planifié.

● (1700)

L'hon. Liza Frulla: Vous avez raison. En 1997-1998, le Conseil des Arts a bénéficié d'une hausse de 60 millions de dollars. Son financement a donc été redressé jusqu'à un certain point. Cela dit, il est impératif que nous puissions compter sur « Un avenir en art » car ce programme prévoit une subvention de 25 millions de dollars pour le Conseil des Arts du Canada.

Pour ce qui est de l'anniversaire du conseil, c'est dans le collimateur. Je ne peux faire d'annonce aujourd'hui, mais nous sommes au courant de la situation. Nous souhaiterions montrer au Conseil des Arts notre reconnaissance pour tout ce qu'il a réalisé jusqu'à maintenant.

Pour en revenir aux nominations, je dois aussi avouer que le gouvernement a nommé Mme Karen Kain, qui assume maintenant la présidence du Conseil des Arts du Canada.

Compte tenu du travail accompli par tous les gens du Conseil des Arts, nous voulons effectivement saluer sa contribution. Et je ne parle pas uniquement d'une reconnaissance verbale, de beaux discours, mais d'une reconnaissance concrète, et je sais que je peux compter sur de très bons défenseurs pour le faire.

Au sujet de « Un avenir en art », ce qui importe maintenant, c'est de récupérer le financement que nous avons l'année dernière pour donner un signal, avant le budget, aux milieux qui doivent planifier leur production, leurs spectacles pour le printemps et l'été 2005. Voilà pourquoi nous réclamons un financement de base. Ensuite, nous nous attaquerons au budget.

Pour ce qui est du groupe de travail, compte tenu de ce que vous m'avez dit, nous savons qu'il y a urgence, et que cette urgence concerne encore plus le Canada anglais que le Canada français. À la suite de notre conversation, j'ai demandé à M. Blais d'examiner la situation, mais en fait, nous le ferons ensemble. Voyez le rapport sur la télévision publié hier. Encore une fois le problème, c'est que nous sommes durement touchés à cause des 83 \$. Nous avons consenti des allègements fiscaux il y a trois ans. Allons-nous compenser avec des allègements fiscaux ou allons-nous soutenir la production locale afin de stabiliser le milieu, si vous voulez? Ce sont toutes là des questions que nous devons nous poser. Je vous reviendrai à ce sujet.

L'hon. Sarmite Bulte: Merci.

La présidente: Merci beaucoup.

Si cela ne vous dérange pas, je prendrai la parole pendant quelques minutes. Nous discuterons du programme « Un avenir en art » lors d'une prochaine séance, et nous semblons avoir très peu d'information sur la façon dont ce programme a été utilisé, l'évaluation qu'on en a fait, si tant est qu'il y en ait eu une, ses objectifs et dans quelle mesure il les atteint. Il serait très utile de disposer de ces renseignements avant que le comité se penche sur le sujet. Chose certaine, nous voulons aider le ministre, la ministre et la communauté des arts et faire en sorte qu'il n'y ait pas d'interruption du programme.

L'hon. Liza Frulla: Nous avons toute cette information, madame la présidente et nous vous la communiquerons volontiers. Comme nous l'avons déjà en main, nous ferons cela très rapidement.

La présidente: M. Schellenberger est le suivant.

M. Gary Schellenberger: Merci. Je veux dire deux choses.

Madame la ministre, vous avez dit une chose que j'ai déjà entendue auparavant lorsque vous avez évoqué la temporarisation. Dans un contexte de financement stable, ces mesures de temporarisation ne devraient jamais se produire. Je sais que l'an dernier, le ministre d'État aux Sports a déniché 30 millions de dollars. Il a déclaré que 30 millions supplémentaires seraient investis dans le sport. Ce 30 millions s'ajoutait à 90 millions, pour un total de 100 millions. Lorsque nous avons fait remarquer que ce calcul était faux, il nous a dit que 20 millions était un montant temporarisé. Autrement dit, il a vraiment obtenu 30 millions.

Si l'on avait un financement stable, on n'aurait pas besoin de jouer aux charades. Oublions la temporarisation; adoptons le financement stable. Encore une fois, j'en reviens au rapport sur la radiodiffusion. Parmi les nombreuses recommandations qui s'appliquaient à la Société Radio-Canada, il y avait entre autres la nécessité pour elle de bénéficier d'un financement stable à long terme.

J'ai une question. Compte tenu des ressources dont dispose Radio-Canada, son mandat est-il réaliste?

Madame la ministre, comme vous le savez, le président de Radio-Canada a comparu récemment devant notre comité. Après cette séance, lors d'un point de presse, M. Rabinovitch a déclaré qu'il faudrait ajouter 100 millions au budget de base de la Société pour lui permettre de s'acquitter adéquatement de son mandat. Quelle est votre perspective? Êtes-vous partisane d'un financement stable, disons pour cinq ans, pour Radio-Canada? C'est important. C'était là mes deux questions.

D'ailleurs, la deuxième remet encore sur le tapis « Un avenir en art ». Je sais qu'on vient de dire que nous en parlerons un peu plus tard, mais c'est très important. Comme vous le savez, le festival de théâtre de Shakespeare de Stratford se déroule dans ma circonscription. Je sais que lorsqu'on prépare un budget, on regarde loin devant.

C'est certainement le cas des organisateurs du festival, et il faudra prévoir des fonds si cet événement artistique... J'ai en main des statistiques qui prouvent à quel point cette manifestation culturelle revêt énormément d'importance pour beaucoup de gens. D'ailleurs, les retombées sont intéressantes.

Voilà pour mes deux questions. J'en aurai une autre, très brève, à vous poser après avoir obtenu de votre part deux réponses rapides, je vous prie.

• (1705)

L'hon. Liza Frulla: Des réponses rapides?

M. Gary Schellenberger: Oui.

L'hon. Liza Frulla: Je déteste cela lorsqu'on me demande des « réponses rapides », parce que ce n'est pas un dossier qui s'y prête.

En ce qui concerne la recommandation d'avoir un financement stable pour Radio-Canada, la réponse est oui. J'ai signé le rapport, de sorte que la réponse est oui. Mais comment s'y prendre? Comme vous le savez, Radio-Canada reçoit une somme de 60 millions de dollars par année pendant trois ans et ensuite ce montant est temporarisé. Je me bornerai à dire que nous allons examiner la possibilité de stabiliser le financement de Radio-Canada.

Pour le reste, je dois dire que j'attends le rapport de M. Rabinovitch. Évidemment, il y a les 100 millions de dollars. Non, c'était 52 millions. Au départ, c'était 60 millions, mais après la contribution au milliard, on est arrivé à 52 millions. L'objectif initial était de 60 millions.

Quant à savoir si l'on a besoin de 40 millions supplémentaires, nous allons tenter de faire mieux en région. Ensuite, nous allons travailler sur le plan et analyser ce plan pour garantir que les 40 millions en question seront employés pour répondre à cet objectif. Est-il possible d'y arriver? Radio-Canada a perdu énormément de terrain dans les régions. CTV a pris toute la place. Par conséquent, il faut évaluer maintenant s'il est réaliste de dire qu'avec 40 millions, Radio-Canada pourra reprendre le terrain perdu, ou encore si nous avons besoin de cet argent. Je sais que M. Rabinovitch réfléchit à la question de savoir si nous devrions prendre cet argent et augmenter le contenu régional pour répondre aux intérêts des gens des régions. Nous allons en discuter avec M. Rabinovitch. D'ailleurs, vous aurez aussi d'autres entretiens avec lui.

En ce qui concerne « Un avenir en art », vous avez raison et nous travaillons très fort pour que le montant soit annoncé avant le budget, notamment à cause de la planification du festival de Stratford.

Quelle était l'autre question?

M. Gary Schellenberger: Je voulais savoir si le mandat de Radio-Canada était réaliste.

L'hon. Liza Frulla: On parle de 1,3 milliard de dollars. Je dois vous dire que j'ai vécu à Radio-Canada pendant quatre ans.

M. Gary Schellenberger: C'est vrai que 1,3 milliard de dollars, ça paraît beaucoup, mais si vous réclamez 1,5 milliards de dollars à titre de...

L'hon. Liza Frulla: Bien sûr. À l'heure actuelle, il en coûte 29 \$ par année à chaque Canadien pour financer Radio-Canada. M. Rabinovitch vous l'a dit. Il vous a aussi mentionné qu'au Royaume-Uni, c'est environ 163 \$ par personne, ou 55 millions, qui servent à payer la BBC. Évidemment, avec plus on fait plus.

M. Gary Schellenberger: Je pense que vous m'avez mal compris. Ce que je voulais dire c'est que si le gouvernement veut que l'on fasse un travail d'une valeur de deux milliards de dollars pour un milliard et que c'est le mandat qui leur est donné, est-ce bien raisonnable?

J'ai une brève question que je veux glisser ici parce que j'ai fait partie du comité qui a contribué à réunir ici les archives et la bibliothèque. Je sais que certaines ressources archivistiques ont subi des dommages. Certains de nos immeubles où les archives étaient entreposées n'étaient pas à la hauteur. Je voudrais savoir où nous en sommes dans ce dossier.

En outre, dans de nombreuses petites villes au Canada il y a des musées qui ont un besoin criant de petites sommes d'argent, même s'il ne s'agit que de 20 000 \$. On peut prendre un million de dollars et le répartir entre un certain nombre de ces petits musées, un certain nombre d'archives qui constituent la base de notre fonds archivistique national. De qui relèvent ces gens-là?

● (1710)

L'hon. Liza Frulla: Les petits musées relèvent d'Espaces culturels Canada. Il y a certains autres programmes également, comme le programme d'aide aux musées. Pour ce qui est d'Espaces culturels, tout dépend du programme et du type de musée. Mais comme je le disais, il y a un programme spécifique d'aide aux musées.

En outre, l'an dernier, la vérificatrice générale a été vraiment très critique dans son évaluation des archives. Nous avons répondu à ces critiques, et je vais laisser Mme LaRocque vous dire ce qui a été fait depuis, même avant mon arrivée.

Mme Judith LaRocque: Je crois savoir que le ministère des Travaux publics a fait l'acquisition d'un immeuble à Gatineau et qu'on est en train de le rénover au moment où je vous parle. C'est une mesure d'urgence, mais c'est cet immeuble qui abritera la grande partie de la collection de Bibliothèque et Archives Canada qui était en péril, si je peux m'exprimer ainsi. Il faudra apporter des aménagements structurels à l'immeuble. Si je ne me trompe pas, il s'agit d'un ancien magasin Zellers qui doit subir certaines rénovations. Cela ne répond pas nécessairement aux besoins à long terme de Bibliothèque et Archives Canada, mais nous travaillons en très étroite collaboration avec leurs dirigeants pour savoir exactement quels sont leurs besoins et pour tenter d'obtenir un financement adéquat pour les aider.

La présidente: Je rappelle au comité que le temps file. Je voulais discuter de notre programme pour l'UNESCO, et des témoins que nous voudrions entendre avant de mettre fin à la séance aujourd'hui.

Je sais que M. Lemay souhaitait intervenir encore une fois, tout comme M. Simms. Je propose que nous accordions au premier deux minutes. Ensuite, nous pourrions laisser la parole à M. Simms pendant deux minutes et 40 secondes—je lui dois 40 secondes du tour précédent—et ensuite nous passerons à notre programme.

Mme Bev Oda: Madame la présidente, mon premier tour a été interrompu. J'aimerais qu'on en tienne compte, je vous prie.

La présidente: Je vous ai accordé huit minutes pour cette raison.

Bon, que pensez-vous d'avoir deux minutes chacun, plus vos 20 secondes?

[Français]

M. Maka Kotto: Madame la ministre, je vous ai posé une question sur le premier volet de ma grande question il y a environ une heure. J'y reviens.

J'aimerais savoir si vous et votre gouvernement êtes en faveur de la création d'un mécanisme de règlement des différends qui éviterait que ce soit les tribunaux commerciaux qui déterminent ce qu'est une politique culturelle acceptable. C'est toujours dans le cadre du dossier de la Convention sur la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques. Si oui, pourquoi cela n'est-il pas consigné noir sur blanc dans le document actuellement disponible sur Internet?

L'hon. Liza Frulla: La réponse est oui.

Pourquoi n'est-ce pas écrit noir sur blanc? On peut appeler cela une stratégie de départ. Il ne faut pas oublier que c'est notre premier effort, notre première réponse à un avant-projet de convention.

Le Canada a son rapporteur officiel et il est aussi observateur—on a réussi à gagner ces postes—de la réaction de l'UNESCO par rapport à l'avant-projet de loi. On va colliger les réactions des pays sur l'avant-projet de loi, et nous sommes sur place. Nous avons des outils de force, si on peut dire, que nous voudrions garder. La réponse est sans aucun doute oui.

Monsieur Blais, voulez-vous ajouter quelque chose?

M. Jean-Pierre Blais (sous-ministre adjoint, Affaires culturelles, ministère du Patrimoine canadien): En bref, la réponse est oui. Le Canada a déposé sa position. Comme il s'agit d'un instrument contraignant, il faut qu'il y ait un mécanisme efficace et approprié à ce genre de convention. Nous travaillons avec nos partenaires d'autres pays pour trouver un mécanisme qui soit efficace et approprié à la nature de la convention.

● (1715)

[Traduction]

La présidente: M. Simms est le prochain, monsieur Lemay.

[Français]

Vous disposez de deux minutes et vingt secondes.

[Traduction]

M. Scott Simms: J'ai un fils de dix ans qui est en mesure de télécharger des centaines de chansons rien qu'en cliquant avec sa souris. Vous parlez de protéger les artistes, mais l'équilibre à atteindre est délicat dans ce dossier. Il y a des milliers, voire des millions de personnes qui violent la loi, ce qui est certes irrégulier. Je ne dirais pas qu'ils sont tous complètement innocents, mais il y a énormément d'innocence qui entoure ce phénomène.

Comment allons-nous régler le problème? À quel stade en sommes-nous à l'heure actuelle avec le ministère de l'Industrie? Face au téléchargement gratuit, comment pouvons-nous protéger l'artiste tout en essayant de faire preuve de bon sens? Il y a certains exemples aux États-Unis qui frisent le ridicule. On arrête de jeunes enfants parce qu'ils font quelque chose sans savoir que c'est illégal. Allons-nous dans cette direction? Qu'en est-il?

L'hon. Liza Frulla: Premièrement, nous allons répondre au moyen de la Loi sur le droit d'auteur. Nous voulons tout d'abord évaluer le problème dans le contexte du projet de loi sur le droit d'auteur. L'association de défense des gens du milieu se plaint de pertes d'une valeur d'environ 425 millions de dollars à cause des téléchargements. Certes, c'est une question complexe que nous devons aborder dans le contexte de la mesure sur le droit d'auteur. Cela ne fait aucun doute.

M. Scott Simms: Quand? Avez-vous un échéancier?

L'hon. Liza Frulla: Comme je l'ai dit, de concert avec le ministère de l'Industrie, nous en sommes à l'étape de la rédaction du projet de loi. Vous avez parlé d'équilibre. Il y aura un vote, et c'est pourquoi nous devons mettre de côté nos différences. Le projet de loi est en cours de rédaction à l'heure actuelle. Nous avons l'intention de le soumettre aux membres du Cabinet d'ici Noël et nous déployons d'intenses efforts en ce sens. Cela signifie que si tout se passe bien, vous pourrez prendre connaissance du projet de loi et l'étudier au cours de la prochaine session.

[Français]

M. Scott Simms: Merci. C'est tout pour moi.

La présidente: Merci.

Madame Oda.

[Traduction]

Mme Bev Oda: Madame la ministre, j'ai deux questions.

La première concerne le Festival du film de Montréal. Téléfilm et la SODEC ont entrepris une étude dont il ressort qu'à leur avis, le festival n'est pas géré de façon responsable et qu'il connaît un certain nombre de problèmes. Par la suite, il y a eu une demande de propositions pour un second festival. À ce sujet, je voudrais savoir si la ministre continuera d'appuyer le festival international, tout en lançant un second festival.

Ma deuxième question porte sur le financement. Vous avez tout à fait raison. Je souhaite que le plus d'argent possible aille aux créateurs, aux artistes, etc. Dans un document que nous avons en main, des fonctionnaires du ministère ont déclaré qu'un report de fonds ou une réallocation se traduit par une diminution des sommes versées dans un fonds de contribution puisqu'il faut davantage d'argent pour gérer, administrer et évaluer les programmes. En fait, dans votre budget, sous la rubrique subventions ou contributions, pour le programme du Patrimoine canadien, je constate pour la première fois que dans ce programme, on a prévu deux millions de dollars par année pour la gestion ministérielle. Pouvez-vous m'expliquer cela? Pouvez-vous nous donner l'assurance que les sommes qui devraient ressortir au budget de la gestion ministérielle ne sont pas dissimulées dans les coûts de programme?

L'hon. Liza Frulla: Premièrement, le Festival du film de Montréal a lieu le 27 juillet, sous l'égide de Téléfilm et de la SODEC. C'est leur décision et leur financement. La décision de financer l'événement ou non émane de Téléfilm et de la SODEC.

• (1720)

Mme Bev Oda: Madame la ministre, Téléfilm n'est pas un organisme indépendant...

L'hon. Liza Frulla: Oui, il l'est.

Mme Bev Oda: ...et si vous n'êtes pas convaincue et si vous ne pouvez garantir aux Canadiens que l'argent versé pour soutenir le Festival international du film de Montréal fait l'objet d'une reddition de comptes convenable, à ce moment-là, nous devrions justifier auprès des Canadiens premièrement, votre contribution au premier festival et ensuite, faire la preuve qu'un second festival est nécessaire.

L'hon. Liza Frulla: Vous savez quoi? Je dois vous dire que je connais le dossier très bien car je m'en occupais déjà en tant que ministre de la Culture du Québec. En 1994, nous avons commandé une étude—la SODEC n'existait pas à ce moment-là; j'étais en train de la bâtir—sur Téléfilm pour les mêmes raisons : manque de transparence, et tout ce qui s'ensuit.

Il n'est pas exact d'affirmer que Téléfilm n'est pas un organisme indépendant. Téléfilm est bel et bien un organisme indépendant. Je ne peux demander à Téléfilm de financer un projet ou un autre, ou d'employer quelqu'un ou non. Ses dirigeants travaillent de façon indépendante. C'est un organisme indépendant. Et de un.

Deuxièmement, Téléfilm prendra une décision. Le seul engagement que nous pouvons prendre envers les Montréalais—et Maka et moi-même sommes Montréalaises—, c'est que Montréal aura un festival qui lui appartient en propre, un festival qui, comme nous le disons en français, sera digne de Montréal.

Les dirigeants actuels du festival peuvent présenter une proposition. Nous avons demandé à la direction actuelle soit de nous fournir des réponses, soit de s'associer avec d'autres, mais ils ont tout rejeté.

La situation s'inscrit dans un contexte particulier et touche un organisme que je connais extrêmement bien. C'est le cas de Téléfilm. Nous sommes déterminés à ce que Montréal ait un festival du film. Nous avons lancé le festival du film. Étant de Montréal, je n'ai pas l'intention de laisser le festival du film mourir. Je sais que Téléfilm et la SODEC n'ont pas non plus l'intention de laisser aller le festival et le ministre de la Culture du Québec non plus.

Pour ce qui est de votre deuxième question, c'est vrai que c'est une subvention mais vous savez quoi? Nous avons resserré les contrôles. À l'heure actuelle, nous sommes en mode de contrôle des contrôleurs. C'est la tendance maintenant.

Nous collaborons avec le Conseil du Trésor et j'espère que tous les députés, y compris ceux du Parti conservateur, nous appuierons dans les efforts concertés que nous déployons avec cette entité pour appliquer le mode contrôle à notre milieu. Nous souhaitons pour nous-mêmes ou pour le milieu culturel que les mêmes contrôles s'appliquent, qu'il s'agisse d'une association où travaillent deux ou trois personnes ou de grandes sociétés qui comptent je ne sais plus combien de vice-présidents et de comptables. Ce n'est pas juste.

La présidente: Madame la ministre, je vais intervenir.

Monsieur Lemay, une question, avec la permission du comité seulement car c'est un tour libéral. Comme vous prenez un tour libéral, vous nous devez une faveur.

M. Marc Lemay: Ce n'est pas du sport.

[Français]

Le 28 octobre dernier, madame la ministre, une décision très importante a été rendue par la Cour du Québec. Le gouvernement va-t-il porter cette cause en appel?

L'hon. Liza Frulla: Elle est officiellement en appel actuellement.

M. Marc Lemay: L'avis d'appel a été déposé?

L'hon. Liza Frulla: L'avis d'appel a été déposé. C'est fait. Je vous remercie de m'avoir posé cette question, parce que cela me fait plaisir de le dire. Je dis à l'industrie que le ministre de la Justice a officiellement porté la cause en appel.

La présidente: Merci beaucoup.

[Traduction]

Madame la ministre, au nom du comité, je vous remercie beaucoup. Je suis sûr que nous vous reverrons de nouveau sous peu.

L'hon. Liza Frulla: Merci.

La présidente: Je demanderais maintenant aux membres du comité de se pencher sur la liste de témoins suggérés pour notre étude de la position du Canada à l'UNESCO.

A-t-elle été distribuée? Je m'excuse, elle n'a pas encore été distribuée. Désolée, je croyais qu'elle l'avait été.

Ce n'est pas la semaine prochaine, mais la semaine d'après que nous nous en occuperons. Jusqu'à maintenant, les noms suivants figurent sur la liste : du ministère du Patrimoine canadien, le directeur général des affaires internationales et le directeur des relations internationales et de l'élaboration des politiques;

• (1725)

[Français]

à titre personnel, Peter S. Grant, associé principal chez McCarthy Tétrault et membre du Groupe de consultation sectorielle sur le commerce extérieur, et Ivan Bernier, professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval;

[Traduction]

de la Coalition canadienne pour la diversité culturelle, Robert Pilon, vice-président administratif; des Groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur, Ken Stein et du Réseau international pour la diversité culturelle, Gary Neil.

Étant donné qu'il s'agit d'une instance internationale, je me suis dit depuis que personnellement, j'aimerais bien voir sur la liste un représentant des Affaires étrangères. Je sais qu'ils ne participent pas directement, mais je voudrais avoir l'assurance qu'Affaires étrangères appuie également ce que fait Patrimoine canadien. Compte tenu de la question de M. Kotto au sujet de l'Organisation mondiale du commerce, il serait peut-être bon d'inviter aussi quelqu'un du Commerce international. Nous voulons aussi nous assurer que ses politiques viennent appuyer l'action de Patrimoine canadien.

Oui, monsieur Tweed.

M. Merv Tweed: Allons-nous prendre cette décision aujourd'hui?

La présidente: Non.

M. Merv Tweed: Allez-vous nous communiquer cette liste?

La présidente: Elle vous sera envoyée demain.

Si d'autres personnes ont des questions ou des suggestions à faire, elles peuvent les présenter maintenant, mais nous n'en discuterons pas avant la prochaine séance.

Madame Bulte.

L'hon. Sarmite Bulte: Je voulais simplement m'assurer que le représentant du ministère du Patrimoine canadien est saisi du dossier. Cela relevait auparavant de M. Jean-Pierre Blais, mais on lui a maintenant retiré le dossier. Je veux être sûr que nous accueillerons la bonne personne. Je ne me soucie pas de son titre. Je veux savoir qui est responsable du dossier.

La présidente: Madame Bulte, je vous suggère de discuter de cela avec votre ministre pour être sûre que figurent sur notre liste, avant qu'elle soit finalisée, les personnes les plus compétentes possible?

L'hon. Sarmite Bulte: Absolument. Il faut que ce soit la bonne personne. Je ne sais pas ce que signifient les titres.

La présidente: Nous pouvons revenir là-dessus lundi. Je veux simplement vous signaler une chose. Notre greffière me dit que la dernière fois que le comité a discuté de la convention de l'UNESCO, il avait organisé une table ronde comme celle-ci. Il avait consacré à la question une séance d'environ deux heures et demie. Si nous faisons cela en une séance, nous pourrions réinviter les membres de la haute direction de Radio-Canada. Encore là, nous n'avons pas

besoin de prendre une décision définitive aujourd'hui. Nous pouvons en discuter lundi.

M. Gary Schellenberger: Je crois savoir que la haute direction de Radio-Canada aimerait comparaître devant notre comité d'ici février. Si nous pouvions régler cela en une séance, cela ne me pose aucun problème, pour autant que nous puissions obtenir au préalable nos notes d'information, et d'autres documents. Je n'arrête pas d'insister là-dessus. Pouvons-nous les recevoir un peu à l'avance? Je remercie d'ailleurs nos attachés de recherche et nos experts de nous avoir communiqué ces notes plus tôt aujourd'hui. Cela dit, j'espère qu'en vue de cette séance future, nous les recevrons même encore plus tôt. Ce serait fort apprécié.

L'hon. Sarmite Bulte: Madame la présidente, au besoin, ne pourrait-on pas convoquer une autre réunion?

La présidente: Oui, nous le pouvons.

L'hon. Sarmite Bulte: Je suis sûre que nous pouvons trouver un créneau quelque part. Nous avons beaucoup de pain sur la planche, comme d'habitude, mais si le comité estime que c'est nécessaire, à ce moment-là convoquons une autre réunion.

La présidente: Madame Bulte, je suis toujours sensible aux vœux du comité.

L'hon. Sarmite Bulte: Quoi que souhaite le comité.

La présidente: Y a-t-il autre chose?

Oui, monsieur Kotto.

[Français]

M. Maka Kotto: Je voudrais revenir sur la proposition de faire une table ronde de deux heures sur l'expérience vécue antérieurement. J'espère avoir plus de 10 minutes pour échanger avec les personnes qui auraient des clés à nous donner pour nous permettre de mieux comprendre la position du Canada à ce sujet et peut-être même la renforcer au terme de cet exercice. Soit on réévalue le temps de parole, soit on se voit en deux temps, ce qui nous donnerait une vingtaine de minutes. C'est très frustrant quand on a une tonne de questions et qu'on ne peut en poser qu'une.

[Traduction]

La présidente: Madame Oda.

Mme Bev Oda: Madame la présidente, je parle au nom de notre vice-président? Je me demande si nous ne pourrions pas repenser la formule qui est la nôtre lorsque nous accueillons des témoins. C'est une chose que nous pourrions, je l'espère, négocier pour adopter une façon de faire qui convienne à tout le monde. On ne peut s'empêcher de sentir une certaine frustration lorsqu'on essaie de poser une série de questions, etc. En outre, pour être juste, permettre à quelqu'un de répondre dans un délai raisonnable, mais sans pénaliser la personne qui pose la question.

• (1730)

La présidente: Le comité peut toujours réexaminer les règles qu'il s'est fixé. Je pense que notre principale préoccupation était de donner à chacun la possibilité de participer, ce qui exige de limiter la durée des interventions, malheureusement, à moins de faire des séances de quatre ou cinq heures, et je suis bien prête à le faire.

Y a-t-il d'autres questions?

Monsieur Lemay.

[Français]

M. Marc Lemay: J'ai peut-être une solution partielle. Je ne sais pas comment on pourrait demander aux invités de réduire le temps de leurs réponses. Je sais que c'est très difficile, mais je pense que dans les cinq minutes qui nous sont accordées, on ne devrait pas compter le temps que prend le ministre, le sous-ministre ou le vice-président pour répondre. S'il prend quatre minutes et vingt secondes, il ne nous reste plus de temps. Ainsi, nous nous retrouverions à peu près à la même heure, mais je pourrais poser toutes mes questions pendant le temps qui m'est alloué et je ne reviendrais probablement

pas au tour suivant. Si on ne comptait pas le temps des réponses, cela nous donnerait plus de temps. Autrement, on pose une question et la personne prend quatre minutes pour y répondre.

La présidente: Je ne crois pas que nous arriverons à régler ce problème d'ici 17 h 30. Nous pourrions en discuter à une autre réunion. Merci.

[Traduction]

Puisqu'il n'y a pas d'autres questions, la séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.